

République française - Département de la Gironde



Projet de délibération Conseil municipal du 10 mars 2025

Le 10 mars 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de **Jean-Jacques Puyobrau**, Maire de Floirac

Délibération n°2025-12 : protocole d'accord technique et financier relatif à la mise en œuvre de panoramas et de l'édition 2025 de sa Nuit Verte

Rapporteur : Pascal CAVALIERE

Date de convocation du Conseil municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS
Hélène BARBOT - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Christophe BAGILET
Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL
Patrick DANDY - Sandrine TIGNOL - Florent NAPOL - Nicolas CALT - Catherine ARNOLD
Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

Régis DESCLAUX DE LESCAR à Martine CHEVAUCHERIE - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Nathalie BIJOUX à Vincent BUNEL - Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE
Josette DURLIN à Jean Claude GALAN - Olivier SAILHAN à Justine ADENIS
Ahmed ASFOR à Alexandre BOURIGAULT - Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY

M. Jean-Claude GALAN a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Panoramas est un projet artistique et culturel déployé depuis 2010 sur 4 villes de la métropole bordelaise : Bassens, Lormont, Cenon et Floirac.

Porté par le GPV Rive Droite, il a pour terrain de jeu privilégié les 500 hectares du parc des Coteaux, ensemble paysager constitué d'un chapelet de parcs publics qui s'étendent sur le coteau calcaire surplombant la rive Est de la Garonne.

Panoramas, s'articule autour de :

→ **La Nuit Verte**, événement artistique et culturel qui, le temps d'une seule nuit, invite les publics à arpenter l'un des parcs composant le parc des Coteaux, au fil d'un parcours jalonné d'installations et de performances, imaginées pour cette nuit et pour ce parc. La Nuit Verte de panoramas a lieu tous les 2 ans, successivement dans l'une 4 villes du GPV Rive Droite.

La 7ème édition aura lieu le samedi 27 septembre 2025 au parc de l'Ermitage à Lormont.

→ **L'Atelier**, lieu éphémère et nomade de médiation, où se fabrique la Nuit Verte. Accueilli le plus souvent au cœur d'un quartier, dans la ville d'accueil de la Nuit Verte, l'Atelier de panoramas a vocation à provoquer des rencontres et des échanges entre l'équipe de panoramas, les artistes, les habitants et les acteurs du territoire. Mobiliser, sensibiliser à la pratique artistique, nouer des liens, construire ensemble, telle est l'ambition de l'Atelier pour générer un projet culturel et participatif, un projet de territoire.

Un protocole d'accord technique et financier ayant pour objet de définir les conditions techniques et financières de la participation du GPV Rive Droite et de ses membres à l'opération panoramas et Nuit Verte - édition 2025 est rédigé et signé par les quatre villes.

Le protocole d'accord financier et technique prend effet dès sa signature par les parties au plus tard en mars 2025 et sa transmission au contrôle de légalité. Il se clôture lorsque toutes ses composantes (achèvement de la manifestation, acquittement de toutes les factures, perception des financements) sont terminées.

Le budget prévoit une participation des quatre Villes à hauteur de 41 940€, soit respectivement :

- 14 400 € par la Ville de Lormont (ville d'accueil de la Nuit Verte en septembre 2025)
- 12 960 € par la Ville de Cenon
- 10 125 € par la Ville de Floirac
- 4 455 € par la Ville de Bassens

Les participations financières des Villes seront versées au GPV Rive Droite, maître d'ouvrage du projet culturel. Le délai de versement de ces participations financières devra intervenir au plus tard deux mois avant la Nuit Verte panoramas 2025. Les autres participations financières seront versées par les partenaires selon leurs propres calendriers.

Les Villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac concourront en apportant leur savoir-faire et leurs moyens logistiques et techniques à la mise en œuvre et au bon fonctionnement de panoramas et de l'édition 2025 de la Nuit Verte.

Comme pour les éditions précédentes, les services municipaux pourront être mobilisés par de la mise à disposition de personnel ou de prêt de matériel. Le calendrier et l'évaluation des besoins seront établis en concertation avec les Villes et transmis aux services concernés au plus tard en avril 2025. Les communes s'engagent à mobiliser leurs services en faveur de cette manifestation. Elles délègueront en particulier un référent, ou un service référent, qui sera le contact privilégié du GPV Rive Droite pendant toute la durée du présent protocole.

Dans cette optique de coordination, un comité de partenariat réunissant les services techniques de Lormont, ville d'accueil, se réunira régulièrement (1ère séance le 3 décembre 2024). Les villes s'engagent également à participer, via leur référent ou leur service référent, aux comités de partenariat. Les apports en nature et en industrie des villes et, le cas échéant, de la Métropole, feront l'objet d'une valorisation lors de l'établissement du bilan financier définitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu le protocole d'accord financier et technique relatif à la mise en œuvre de panoramas et l'édition 2025 de sa Nuit Verte ;
Vu l'avis des commissions Culture et Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunies en date du 20 février 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la participation de la ville à la mise en œuvre de Panoramas 2025 ;

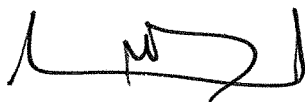
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord technique et financier relatif à ce projet, ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de panoramas et de l'édition 2025 de sa Nuit Verte ;

APPROUVE le budget prévisionnel de Panoramas et autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 10 125 € au GIP GPV, maître d'ouvrage du projet culturel de Panoramas.

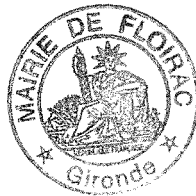
DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Jean-Claude **GALAN**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Eta et de sa publication.